



**Haut
Lignon**
Communauté de Communes

**Communauté
de Communes
du Haut-Lignon**
13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE DU BELVEDERE AU MAS DE TENCE**

Le 21 septembre 2023, le Conseil Communautaire convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente du Belvédère au Mas de Tence, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Rose-Marie BROTTE, Olivier BROUSSARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Denise MASSARDIER, Christian OUILLO, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Lucas ROCHER, Frédéric ROUX, Brigitte ROYET, David SALQUE-PRADIER.

Absents représentés : Léo BADER (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Catherine CACHARD (avait donné pouvoir à Alain DEBARD), Henri MONTELMARD (avait donné pouvoir à Marie-Josée DIGONNET), Patrice ROUSSON (avait donné pouvoir à Michel PABIOU), Gilbert RUEL (avait donné pouvoir à Brigitte ROYET), Denise VALLAT (avait donné pouvoir à Sandra PICOT).

Absents excusés non représentés : Kilpéric LOUCHE.

Elu secrétaire de séance : Olivier BROUSSARD.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 25
- Votants : 25

1 – Désignation d'un secrétaire de séance :

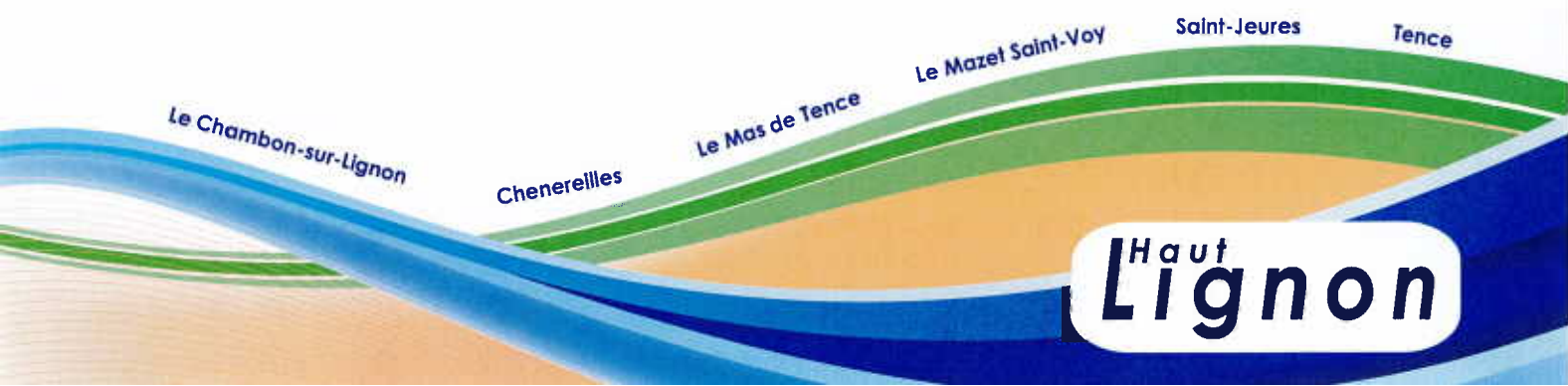
Le Conseil communautaire désigne Monsieur Olivier BROUSSARD comme secrétaire de séance (unanimité).

2 – Approbation procès-verbal du conseil du 1^{er} juin 2023 :

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 (unanimité).

3 – Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans en Auvergne :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour attribuer une subvention, d'un montant de 600 €, à l'association Solidarité Paysan en Auvergne, afin de pouvoir accompagner les agriculteurs en difficulté, ainsi que leurs familles, sur le territoire de la CCHL.



4 – Attribution d’une subvention à l’association Sport et Nature Promotion :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour attribuer une subvention, d’un montant de 3.000 €, à l’association Sport et Nature Promotion, pour l’organisation du Championnat d’Europe et des Championnats de France de raid du 28 septembre au 1^{er} octobre 2023, sur le territoire de la CCHL.

5 – Modification des honoraires du cabinet de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de la ZA des Barandons au Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour fixer les honoraires du cabinet Franck BEAULAIGUE Ingénierie à la somme de 45.955,00 € H.T., suite à la consultation des entreprises.

6 – Choix des entreprises pour la réalisation des travaux de la ZA des Barandons au Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour choisir les entreprises pour la réalisation des travaux de la Za des Barandons :

- Lot n° 1 : Terrassement : Entreprise MOULIN SA pour un montant de 231.977,50 € H.T.
- Lot n° 2 : Réseaux : Groupement BOUCHARDON SA – SAS SD RTP – Christian FAURIE, pour un montant de 530.998,00 € H.T.
- Lot n° 3 : Voirie : Entreprise MOULIN SA pour un montant de 408.385,05 € H.T.
- Lot n° 4 : Plantations : Entreprise S.E. des PEPINIERES FURNEL pour un montant de 20.815,00 € H.T.

7 – Définition de l’intervention de la CCHL sur les projets financés par le Leader

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour définir le montant d’intervention de la CCHL sur les mesures Leader 2023-2027 :

- Mesure AAC 2.1 : intervention maximale CCHL : 10.000 €.
- Mesure AAC 2.3 : pas d’intervention CCHL.
- Mesure AAC 3.1 : intervention maximale CCHL : 10.000 €.
- Mesure AAC 3.2 : pas d’intervention CCHL.
- Mesure AAC 3.3 : intervention maximale CCHL : 8.000 €.

8 – Approbation du rapport d’activité 2022 de la SEMAD de la Jeune Loire (abattoir d’Yssingeaux) :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour approuver le rapport d’activité 2022 de la SEMAD Jeune Loire qui gère l’abattoir d’Yssingeaux.

9 – Signature de la convention de délégation de compétences pour l’organisation des services de covoiturage :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour autoriser la signature de la convention de délégation de compétences pour l’organisation des services de covoiturage entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la CCHL et le PETR de la Jeune Loire.

10 – Adhésion des communes de Fay/Lignon et Saint-Arcons de Barges au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay au titre de leur compétence ANC :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour accepter l’adhésion des communes de Fay/Lignon et Saint-Arcons de Barges au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay au titre de leur compétence Assainissement Non Collectif.

11 – Attribution de subvention aux crèches associatives du territoire de la CCHL :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour attribuer les subventions 2023 suivantes aux crèches associatives du territoire de la CCHL :

- Association Les Piousous : 45.230 €.
- Association Les Pitchounets : 39.801 €.
- Association Lou Calinous : 45.165 €.

12 – Fixation d'un tarif pour l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour fixer le montant de 90 € annuel pour les participants à la chorale adulte de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon.

13 – Candidature à l'appel à projets « Pôles de pleine nature Massif central » pour un projet de transition touristique intercommunautaire :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Pôles de pleine nature Massif central » 2023 en partenariat avec les communautés de communes du Mézenc Loire Meygat de des Sucs.

14 – Mise en place d'un compte épargne temps :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour mettre en place un compte épargne temps au sein de la CCHL.

15 – Décisions du bureau communautaire :

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le bureau communautaire.

Le secrétaire de séance
Olivier BROUSSARD

